

Remboursement des frais de déplacement et de séjour des PARTICIPANTS

DÉPLACEMENT SUPÉRIEUR À 50 KM (100 Km aller-retour)

Programme de Formation continue au VOLET MULTIRÉGIONAL uniquement

Critères généraux et modalités d'application

FRAIS DE SÉJOUR

Hébergement chez un particulier 20 \$ par nuitée (sans copie de factures)

Hébergement dans un établissement hôtelier 90 \$ maximum par nuitée sur présentation de factures (obligatoire)

Frais de repas avec factures <i>repas incluant taxes et pourboires</i>	déjeuner	10,40 \$ maximum sur présentation de factures (obligatoire)
	dîner	14,30 \$ maximum sur présentation de factures (obligatoire)
	souper	21,55 \$ maximum sur présentation de factures (obligatoire)

Frais de repas sans factures 30 \$ par jour

FRAIS DE TRANSPORT

Automobile Frais d'essence (facture obligatoire)

Stationnement Sur présentation de reçu (obligatoire)

Autobus et train Sur présentation de reçu (obligatoire)

Avion Sur présentation de billet et carte d'embarquement (obligatoire)